

Monique Seifollahi
29350 Moëlan sur mer
goryseif@gmail.com

Le 17 05 2021

objet : enquête publique /extension porcherie Bernard à Mellac

Monsieur le Commissaire enquêteur

Comme beaucoup d'habitants de Moëlan, je suis interpellée par ces projets toujours plus gigantesques, qui dégradent notre environnement aquatique, terrestre et atmosphérique.

Comment peut-on encore envisager d'augmenter les cheptels sur ce territoire saturé en apport de nitrates dont les conséquences sont déjà visibles et sensibles ?

°Sur l'Eau :

L'état sanitaire des eaux du Bélon (et de la Laïta) est dégradé sans cesse par des « accidents » récurrents. Les déversements de lisiers deviennent insupportables.

Le constat est corroboré par les données de l'Ifremer .

Le Bélon est fragile sur les plans bactériologique, chimique , biologique et écologique .

-Classé B sur le plan bactériologique (eutrophisation favorisée par les nitrates).

-Déclassé en 2019 sur le plan chimique en raison d'une concentration de toxiques rémanents au dessus des valeurs limites dans le biote et dans les sédiments .

-Classé « moyen » pour son état biologique et écologique .

Des prélèvements et observations bi mensuelles du plancton, auxquels je participe, sont effectués depuis plus de 10 ans par l'association Rbbbm qui suit cette évolution.

°Sur l'Air

La qualité de l'air est également préoccupante :

Air Breiz (voir sa cartographie et sa modélisation fine) montre une corrélation parfaite entre la concentration en ammoniac sur une colonne d'air et les épandages, ainsi que l'émission en particules fines.

Contrairement aux autres régions où toutes les pollutions sont en diminution , la Bretagne ne cesse d'augmenter ses sources polluantes .

(représentant 5 % du territoire français, elle émet 15 % de l'ammoniac français) .

Nous ne voulons pas atteindre les seuils connus en Nord Finistère et Bretagne centrale.

Rappelons que cette pollution est responsable non seulement de maladies respiratoires mais également cardiovasculaires. Ces particules fines (PM 2,5) sont un problème majeur de santé publique.

L'étude d'impact minimise des conséquences toujours plus désastreuses sur un environnement déjà bien précaire. On ne peut plus attendre les 10 préconisations de l'Ademe datant de 2013 et qui restent sans effet.

Monsieur le commissaire , soutenu par l'avis de la MRAe et de la Cour des Comptes , merci de convaincre les décideurs de refuser une nouvelle extension de cheptel alors que tout devrait être fait pour inciter, au contraire, à leur réduction .

Avec les respectueuses salutations d'un médecin de prévention.

Dr Seifollahi